

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DROME	DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE VALHERBASSE
<p><u>Nombre de membres</u> :</p> <p>Du conseil : 19 En exercice : 19 Délibérants : 16</p> <p><b>Quorum atteint</b></p> <p><u>date de convocation</u> :</p> <p>02 avril 2024</p> <p><u>date d'affichage</u> :</p> <p>02 avril 2024</p>	<p><b>L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE</b> le huit du mois d' <b>avril</b> à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil de la Mairie de Montrigaud, Valherbasse, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. <b>VASSY Jean-Louis</b>, Maire, en présence des conseillers : <b>BARRIER</b> Marie-Agnès, <b>BESSON</b> Isabelle, <b>BRET</b> Vincent, <b>CHARVAT</b> Patrick, <b>DUC</b> Bernard , <b>DUC</b> Gwendoline, <b>GAUDENECHÉ</b> Patrice, <b>JANTON</b> Joëlle, <b>MARION</b> Isabelle, <b>POUGET-MATHIEU</b> Régine, <b>RODRIGUEZ</b> Richard, <b>ROLIN</b> Jérôme, <b>RONGY</b> Marie-Madeleine, <b>SAUREL</b> Nelly</p> <p><b>Absents excusés</b> : <b>CLET</b> Benjamin ayant donné pouvoir à Patrick CHARVAT, <b>PAQUIEN</b> Lionel ayant donné pouvoir à Jean-Louis VASSY</p> <p><b>Absents non excusés</b> : <b>CARRERE</b> Alexandra, <b>MARY</b> Claude</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : M. <b>ROLIN</b> Jérôme</p>

**DELIB. N° 027\_2024 - OBJET : GÉRANT COMMERCE MONTRIGAUD**

Le Maire explique qu'une rencontre a eu lieu avec des restaurateurs en vue de la reprise du bar restaurant de Montrigaud. Parmi les candidats qui se sont présentés, c'est le projet de M. Clément MARION qui est le plus intéressant pour la commune.

Il est prévu qu'il amène du matériel de cuisine pour compléter l'existant.

La commune s'engage à mettre en conformité l'électricité, à changer le bar et repeindre en blanc l'ensemble, aménager un coin bureau et une salle de bain pour le personnel.

M. le Maire propose de louer le commerce de Montrigaud à M. Clément MARION.

Il rappelle que la location-gérance est fixée à 500 € HT soit 600,00 € TTC avec une caution de 3 000 €. La location débutera en mai 2024 avec une réduction du loyer de 30 % pendant un an.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Monsieur Vincent BRET ne prend pas part au vote car il impliqué professionnellement dans le projet de financement de M. MARION.

- **DÉCIDE** de louer le bar restaurant de Montrigaud à M. Clément MARION à partir du mois de mai 2024 pour un loyer de 500 € HT soit 600,00 € TTC avec une caution de 3 000 €.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,

Résultat du vote	
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait certifié conforme

A Valherbasse le 08 avril 2024

  
Le Maire Jean-Louis VASSY